

visible ont dû, bien sûr, vous rendre jaloux. La facilité avec laquelle M. Caillaux, a trouvé dans la caisse des Dépôts et consignations, l'argent nécessaire pour payer la campagne électorale des candidats officiels dont vous faites partie, vous a autorisé à croire que l'opinion publique, toujours si crédule, vous pardonnerait aisément, à vous aussi, d'avoir fait danser les écus des contribuables...

Nous n'ignorons pas que Gogo est un bon garçon; cependant, vous n'avez pas eu, me semble-t-il, dans vos explications cette légèreté de touche qui caractérise la façon d'opérer de nos grands faiseurs...

Qu'avez-vous dit, en effet, M. Dron, dans votre discours de dimanche? Avec un luxe de détails vraiment extraordinaire, vous avez établi « que si on n'avait pas exécuté les travaux publics en cours à Tourcoing qui ont rapporté des droits d'octroi, le déficit eût été plus considérable encore... »

Est-ce bien vous qui avez inventé celle-là; ou bien, M. de la Palice de si joyeuse mémoire vous a-t-il laissé pour testament un de ses cours de dialectique.

Vous ne l'ignorez pas, « un quart d'heure avant sa mort, M. de la Palice était encore en vie. » Evidemment, si on n'avait pas exécuté de travaux aussi onéreux à Tourcoing, l'octroi eût moins supporté et le déficit eût été moins grand; mais, en ne les entreprenant pas du tout, en attendant des circonstances plus favorables, les finances de la ville, en seraient certainement mieux trouvées et les contribuables également.

C'est avec des raisonnements de cette force que notre « éminent administrateur » est arrivé à capter la confiance de ses électeurs. Sa petite cour se pâmait dès qu'il ouvrait la bouche. Laissez-lui échapper une de ces bourdes colossales, auxquelles un éclat de rire formidable peut seul donner n'importe quel réplique. Ses bons amis l'accablent et l'admirent.

C'est bien là la fêtaiche, devant lequel le petit et l'ambillieux, à quelque monde qu'ils appartiennent, s'inclinent obéïssamment, n'ignorant pas, en effet, que leur fêtaiche a parfois des révéils soudains de colère qui, pour être contenus et concentrés, n'en sont pas moins terribles. Grand dispensateur des décorations, petites et grandes, distribuant la manne du bureau de bienfaisance, pouvant élever ou briser à son gré les fonctionnaires « grands ou petits de sa circonscription, le député-maire de Tourcoing est un de ces hommes avec lesquels tout le monde a compté jusqu'ici.

C'est pourquoi, vous voyez tant de gens, que l'on croyait avoir plus de souci de leur indépendance, s'écrier encore après les discours de dimanche : « M. Dron a dit beaucoup de bêtises, la notoriété de M. de la Palice lui fait envie; mais, néanmoins c'est un administrateur comme on n'en voit peu. »

Ah ! je te crois, ditrait Gavroche !...

M. Dron devant ses électeurs

Dimanche soir, au Casino, M. Dron a réuni le ban et l'arrière ban de ses électeurs. Pour faire salle comble, nous nous plaçons à la reconnaissance, il conviendrait que ceux qui, de près ou de loin, émettent un budget municipal. Personne ne fut oublié; depuis le modeste balayeur des rues, en passant par le personnel de l'octroi, jusqu'aux employés de l'octroi et du conditionnement, tous furent conviés à la séance du pitre politique de Tourcoing.

Qu'ils sont donc à plaindre ces malheureux qui, sans y être littéralement obligés, sont sollicités de telle sorte qu'il ne leur est presque pas possible de se dérober à cette corvée. Tous ont donc payé le tribut de leurs hommages à celui qui tient entre ses mains le pain de leurs enfants. Malheur à ceux qui « pousseraient l'indépendance jusqu'à ne pas applaudir le Seigneur de Tourcoing ! »

Nous en avons vu quelques-uns, qui sont des nôtres et dont l'attachement secret à notre cause ne peut être entamé par les raisonnements sophistiques du maire comédien. M. Dron a donc eu la salle qu'il a voulu; il s'est parlé devant ses employés qui forment la majeure partie de son auditoire.

Sur ce qui a été dit dans cette réunion, nous aurions beaucoup de réserves à faire, et il nous serait aisé de prouver la fausseté de ses assertions sur toutes les questions et en particulier sur la question des pompes funèbres. Il faut avoir un toupet phénoménal pour oser dire à la face des commerçants de Tourcoing, qu'il a « sauvagé les intérêts de la ville en créant le monopole des pompes funèbres. Qui ne connaît l'accaparement de cette société ? Les menuisiers, les peintres, les vitriers, les marchands de couronnes, les poseurs de tentures en ont le long sur ce chapitre.

Il a édifié l'Hôtel-de-Ville, mais il a dû avouer que le projet avait été arrêté avant son arrivée à la mairie. Combien son orgueil a dû être froissé en faisant cette déclaration, car il a reconnu implicitement qu'avant lui il s'est trouvé des hommes qui avaient le souci de la grandeur de Tourcoing.

Mais nous ne voulons pas le suivre sur ce terrain municipal où il semble vouloir nous attirer. Ce n'est pas comme maire de Tourcoing que nous avons à le juger en ce moment, nous saurons le faire lors du renouvellement des municipalités. Tout vient à point à qui sait attendre, et d'ores et déjà nous l'avertissons charitablement que nos dossiers reçoivent tous les jours de nouveaux documents qui sont loin d'être à son honneur.

Quant à présent, c'est au député de Tourcoing que nous avons affaire et à qui nous demandons compte du mandat que nous lui avons confié. Dans un article précédent, nous avons déjà dit ce que nous pensions de ses votes à la Chambre et nous attendons toujours une explication. S'il croit se dérober par le silence, il se trompe amèrement, car nous ne cessons de répéter qu'en volant contre l'ambassade du Vatican, contre le budget des cultes, contre la liberté de l'enseignement, il a abusé de la confiance dont ses électeurs l'avaient honoré, car je le mets au défi de prouver que la catholique population de Tourcoing et de ses villages, l'a envoyé à la Chambre pour commettre ces vilenies.

Qu'il vienne donc se justifier, non pas seulement devant les quelques centaines d'employés de la ville qu'il traîne à sa remorque, mais devant le collège électoral tout entier, et il verra comment seront reçues ses charlatanesques dé-

clamations. Dans toutes les autres circonscriptions les députés que se représentent au suffrage de leurs concitoyens, disent, affibent les lois qu'ils ont votées, mais il ne faut pas attendre de M. Dron pareille franchise; il sait trop bien que toutes les lois marquées de son estampille vont à l'encontre des intérêts, et des convictions de ses commettants.

Quant au commerce, à l'industrie, il s'en est soucié comme le poisson d'une pomme, ces questions-là ne valant probablement pas la peine d'être examinées. Et vous, honnêtes travailleurs, de quoi avez-vous à le remercier ? Qu'a-t-il fait pour vous ? Rien, absolument rien ! Tous ses efforts se sont concentrés pour poursuivre de sa haine imbecille de pauvres religieux français, comme lui, qui ne demandent qu'à laire le bien, ou de timides religieux dont la seule occupation était de prier pour ceux qui ne le font pas, et de soulager les misères de leurs semblables. Voilà son bilan, et il faudrait avouer que ses électeurs fussent affligés d'une dose d'indifférence incontestable, pour qu'ils continuent à lui confier leurs intérêts. Jusqu'aux élections municipales dernières, nos concitoyens, absorbés par les affaires, ont pu ne pas se rendre un compte exact de l'inégalité qui se pratique dans la distribution des secours; mais un revirement se fait, revirement que nous saluons au nom de la Liberté, de l'égalité et de la fraternité, et qui s'en va, pour point de départ les votes sectaires de M. Dron à la Chambre.

L'ouvrier, le petit commerçant, l'employé, tous desabusés à la vue des agissements louches de cet équilibriste politique, secouent leurs chaînes une bonne fois et fausseront compagnie à celui qui n'a jamais eu en vue que ses intérêts propres, au grand détriment de ceux de ses électeurs. R. V.

La grève de chez Vandenberghe-Desurmont

Nous recevons la communication suivante : AVIS A MES OUVRIERS

J'ai l'honneur d'informer les 35 ouvriers rattacheurs, qui, sans m'en donner avis ont quitté mon établissement le 31 Janvier dernier, que je les considère comme ayant rompu leur contrat et qu'en conséquence leurs livrets sont à leur disposition.

Les fileurs et les bacheurs auront la facilité de reprendre le travail le mercredi 5 Mars au matin (dernier délai)

Passé cette date, les salles de filatures seront fermées.

Ve VANDENBERGHE-DESURMONT.

La question des dix heures

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la communication suivante :

Le Syndicat des Filateurs de laines de Tourcoing, demande de surseoir à l'application de la loi de 10 heures 1/2, qui est appelée à sporter une très grande perturbation dans l'industrie de la filature de laines et à la placer dans une situation très déplorabile.

An cours de la discussion de la loi, sur la réglementation des heures de travail, il a été dit qu'à la suite de l'application de la loi de 11 heures en France, les autres états concurrents seraient amenés à adopter chez eux, la même durée de 11 heures de travail. Ce n'était là qu'une simple hypothèse, car les nations concurrentes, continuent à travailler comme auparavant.

S'il a été possible, pour l'application de la loi de 11 heures, d'atténuer dans une certaine proportion l'effet de la diminution des heures de travail au point de vue de la production, — du côté des patrons par une certaine accélération des moteurs; du côté des ouvriers par un travail plus soutenu, — ce n'en sera plus de même pour l'application de la loi de 10 heures 1/2; l'effort pour l'augmentation de la production ayant été donné.

Cette diminution d'heures de travail va créer de nouvelles difficultés pour l'industrie de la filature de laines. Les ouvriers vont demander pour être augmentés pour arriver au gain qu'ils obtiennent avec la journée de 11 heures; ils établiront que s'ils travaillent moins, leurs charges restent toujours les mêmes, et qu'il leur faut gagner de quoi nourrir et élever leur famille.

Les patrons ne pourront accorder l'augmentation sans porter préjudice à la prospérité de leur industrie, qui de ce fait, se trouverait grevée de nouveaux frais et dans un état d'infériorité marquée, pour l'écoulement de ses produits à l'exportation.

Les traités de commerce ont été établis, d'après la puissance de production de la France, au moment où la loi de 12 heures était en vigueur. Si, par le fait de la diminution des heures de travail, le coefficient de la production de la filature de laines se trouve changé, nos traités de commerce ne produisent plus leur effet et nous nous trouvons dans une situation inférieure pour l'écoulement de nos produits, par rapport aux nations voisines, nos concurrents.

Les frais généraux de la filature de laines, suscitent bien que ses impôts n'ont pas diminué en même temps que la loi imposant la diminution des heures de travail. Ces frais généraux ainsi que ces impôts, répartis sur une production sensiblement moindre, augmentent dans une forte mesure le prix des filés, au grand détriment du consommateur et, au grand désavantage des exportateurs. Cette nouvelle réduction d'heures de travail a déjà produit des effets funestes pour la production et la main d'œuvre nationale. — Des établissements industriels sont allés s'installer au delà de la frontière et actuellement, quatorze établissements sont en voie de construction ou Belgique.

En conséquence, le Syndicat des Filateurs de laines de Tourcoing, pour les raisons sus-indiquées, insiste auprès des Pouvoirs Publics, pour surseoir à l'application de la loi de 10 heures 1/2, jusqu'à ce qu'une entente internationale soit établie entre toutes les puissances de l'Europe.

Il demande en outre, que la durée de la journée de travail soit fixée à 11 heures, pour tous indistinctement.

Pour le Syndicat des Filateurs de laines Le Président, Romain FLIPO.

N. B. — Ces observations ont été adressées sous forme de lettre à M. Dron, Député-Maire de Tourcoing.

Union Sociale et Patriotique

Convocations

Réunion mensuelle des adhérents. — Samedi 1er Mars à 8 heures 1/2 du soir, au Vert-Banquet, rue de Paris.

— Dimanche 2 Mars à 11 heures du matin, Hôtel des Pompiers, rue de la Croix Rouge.

— Dimanche 2 Mars à 5 heures du soir, chez Jules Delberghe estaminet du Petit Barbier, rue Achille Testelin; à la Marière.

MOUVAUX Pauvre Victor

Décidément le Maire de Mouvaux n'a pas de veine ! poussé par son patron, M. de la Palice, il avait trouvé moyen de refuser l'inscription électorale à quatre électeurs.

Ces derniers pas naïfs du tout, (n'est-ce pas Victor?) s'en allèrent devant M. le Juge de Paix du canton sud.

Et voici que M. le Juge, en toute honnêteté du droit, par des considérations très motivées, oblige le Maire infortuné de Mouvaux à inscrire ces quatre électeurs.

Ten autocratie et ton despotisme auront un terme cher ami !

Les électeurs mouvallois ne ac laisseront pas toujours conduire par le bout du nez, mon vieux colon !

En attendant, ohéis Victor, et de bonne grâce; prends ta belle mine des grands jours, et inscris ces quatre électeurs ainsi français, aussi patriotes, sois-en sûr que l'ineffable et timide Albert qui, en fait de fusil, n'a jamais manqué que le clyso !

Un ancien ami.

Marcq-en-Barœul

Le Conseil Municipal de Marcq-en-Barœul qui s'est réuni le samedi 22 février, fournit au Courrier de Tourcoing l'occasion de rentrer en scène pour faire toucher du doigt aux électeurs de cette commune l'incohérence et la sottise de la majorité radicale-socialiste.

M. Delos commence par faire remarquer aux membres du bureau de bienfaisance qu'ils ne se pressent pas de donner aux enfants pauvres les secours qui ont été votés le dimanche 15 décembre. Voilà plus de deux mois que ces secours ont été accordés ! — On ommence, dit Deloyère, à distribuer des bons — Allons, courage, citoyen. Il faut espérer que vous serez fini pour Pâques ou pour la Trinité. Le plus fort de l'hiver est passé; on aurait pu profiter de la saison rigoureuse pour donner quelques vêtements chauds à ces enfants pauvres qui grelotaient et maintenant, à la fin de février, on commence seulement la distribution. Charité bien lente que la vôtre.

La période électorale va ouvrir bientôt; Aussi M. Dron éprouve le besoin de rappeler qu'il est le député de la circonscription et il trouve dans le caméléon Debuchy un agent électoral qui servira avec dévouement sa cause après en avoir servi tant d'autres. Il y a quelques jours, ledit député envoyait une certaine somme pour l'hospice de Mouvaux, ainsi agit-il par le commun de Marcq-en-Barœul. Le député so souvent un peu tard des communes de sa circonscription. C'est à la veille des élections qu'il se rappelle qu'il y a une commune dans sa circonscription qui se nomme Marcq-en-Barœul. En dehors de la période électorale il ne connaît personne. Non, plus de député de la dernière heure ! Prochainement les habitants de Marcq voleront pour un député plus soucieux des intérêts de ses électeurs. Dron et Debuchy, quelle belle atelée de sectaires et d'ambitieux qu'il faut mettre à la porte et remplacer par des gens libéraux.

Première affaire brûlante : avis sur la demande en autorisation des Seurs de St-Maur et de l'Enfant-Jésus.

Le gouvernement sectaire que nous subissons veut faire retomber tout l'odieux de la loi des congrégations sur les conseils municipaux; aussi demande-t-il partout l'avis. Pourquoi notre conseil municipal n'a-t-il pas profité de cette occasion pour donner un avis très favorable aux Seurs ? Comment ! Voilà d'honnêtes filles qui se dévouent matin et soir avec un zèle qui fait l'admiration des nations protestantes. Elles ont quitté leur famille, leur situation, leur avenir pour se mettre à la disposition des pauvres vieillards et donner l'instruction aux enfants, et devant cette abnégation quotidienne, vous n'avez pas un mot de reconfort et de remerciements. Vous ne trouvez pas une parole en leur faveur pour prendre leur défense ou du moins pour le remercier de leurs services, et, une demi heure auparavant, vous vous abaissez avec platitude devant un Dron qui n'a pas donné un sou de sa poche. Ces humbles filles ne travaillent pas pour les hommes, c'est ce qui les soutient devant vos avisés et votre indifférence, mais j'en connais d'autres qui ne se souviennent de leur prochain que pour un intérêt électoral et pour satisfaire leur ambition.

Grâce aux intelligentes répliques de MM. Lamblin, Delos et Dillies, le conseil municipal a donné tout ce qu'il pouvait donner, étant composé comme il l'est, c'est-à-dire qu'il n'a donné aucun avis sur cette question.

Seconde question épineuse : l'ouverture de l'église de Rouges-Barres.

Depuis un an déjà, M. le Maire aurait pu donner une autorisation provisoire à l'ouverture de cette église. Chacun sait à Marcq que M. Debuchy est friand d'autorisations, comme les autres sont friands de folie. Or, M. le Curé, qu'un de nos rédacteurs est allé interviewer sur ce point, a informé M. le Maire par trois fois différentes de son intention d'ouvrir une église à Rouges-Barres, d'abord avant de commencer les travaux, puis quand les travaux furent terminés; enfin quand il fut sur le point d'ouvrir l'église, il demande l'autorisation d'ouverture que M. le Maire a solemnellement refusé, après toutes ces attentions multiples prises par l'autorité ecclésiastique. Il était bien entendu aussi, pour écarter toutes espèces d'objections, que ni la commune, ni la fabrique n'étaient obligées d'intervenir en cas d'insuffisance de ressources.

Il n'y avait plus rien à opposer à des dispositions si bien prises; mais le petit rigolo a préféré son sectarisme et sa petitesse d'esprit à bien-être des habitants de Rouges-Barres. Pendant cet hiver, il a forcé les habitants de cette section à patuger dans la boue et la neige pour aller aux offices dans les paroisses voisines et faire leurs

achats en dehors de Marcq, au grand détriment des patentes.

On peut juger par ce qui se voit partout ailleurs que déjà des habitations so seraient élevées dans la dernière campagne si l'autorisation provisoire avait été accordée il y a un an. Certains propriétaires n'attendent que ce mot de M. le Maire pour se mettre à l'œuvre. Qui dira toute la perte subie par Marcq à cause de cet esprit étroit et haineux qui s'appelle Debuchy ?

Les intérêts des habitants de Rouges-Barres ont été défendus avec tenacité et intelligence par représentants de cette section, MM. Derooy, Thiers, Lambin. Les conseillers libéraux du bourg et M. Delos les ont soutenus. Il n'y a que les sectaires qui ont voté contre les intérêts de Rouges-Barres. Habitants de ce hameau sacrifié aux basses rançunes, vous retiendrez ces noms et que plus n'ont seul n'obtienne vos suffrages aux élections municipales : Debuchy, Du Jardin, Courmont, Wattel. Déjà tous ces politiciens sont coulés dans la boue, on les fuit comme la peste; ils avalent la prétention de s'appuyer encore sur les électeurs de Rouges-Barres. Vous leur prouvez par vos protestations et vos suffrages que vous répudiez leur conduite. Quelqu'un dise l'adjoint Deloyère qui prétend que vous êtes des arriérés, et que le conseil doit suppléer à votre insuffisance de lumières, vous saurez remettre la défense de vos intérêts entre les mains d'hommes conscients et capables. Ne trouverait-on pas à Marcq, dans l'une et dans l'autre section, des conseillers municipaux amis de l'ordre et de la liberté, cherchant à favoriser les affaires sans faire de politique tracassière ? Ce serait à désespérer de la commune.

Le Courrier de Tourcoing a déjà eu quelques démentis avec M. Matifas, mais dans cette circonstance nous devons loyalement reconnaître que M. Matifas a très bien agi en demandant l'ouverture d'une église qui est dans les vœux de 275 chefs de famille. M. Matifas a probablement conscience que le terrain glisse sous les pas des sectaires du conseil. L'exemple de Ronbaix est là. C'est ce que M. Matifas fit sentir au citoyen Le-maire : « Vous verrez aux élections législatives ce que savent faire les brouillons comme vous. Moi je suis pour les choses justes ». Mais, (car il y a un mais), pourquoi M. Matifas qui est pour les choses justes a-t-il demandé précédemment un avis défavorable pour les Seurs de St-Maur. Est-il juste de chasser de leur maison des françaises qui payent l'impôt et qui ont la confiance de ses pères et mères de famille ? Evidemment non. Seulement M. Matifas est délégué cantonal et pouvait-il favoriser l'enseignement libre ? qu'aurait dit M. le Préfet de cette incartade ? Eh bien ! M. Matifas, le Courrier a l'honneur de vous le déclarer : quand on se trouve placé entre son devoir et une charge honorifique comme celle de délégué cantonal, entre la liberté et le sectarisme, on choisit le devoir et la liberté, fallût-il pour cela jeter à la tête du préfet son titre de délégué cantonal. Mais il faut vous pardonner beaucoup, car vous êtes encore novice en défendant la liberté. Puissez vous croiser cette idée de liberté et bien vous persuader qu'il faut l'accorder à tous, même à ceux qui ne pensent pas comme vous. A ces conditions, vous aurez l'appui des braves gens.

Un Contribuable.

ROUBAIX

Procédés révolutionnaires

Nous nous demandions dans notre compte-rendu de la première réunion du Conseil Municipal de quelle façon les collectivistes s'apprêtaient à profiter de la courtoisie de M. Eugène Motte et de la Majorité !

Les sept échappés de l'hécatombe révolutionnaire du 19 Janvier nous ont démontré dans la séance d'hier comment ils entendaient bénéficier des sentiments libéraux de leurs adversaires, en se livrant à une obstruction systématique et à une opposition bruyante de tous les instants.

La constatation faite par un rapport de l'éminent M. Sayet, d'un déficit indéfinissable de huit cent mille francs au budget municipal ne les a mêmes pas arrêtés une minute, ces gens sont la pour faire de la politique de classe, et ce n'est pas la ruine dans laquelle ils ont plongé nos finances qui peut les arrêter un seul instant dans leur assaut de l'ordre social.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été pour les collectivistes l'occasion de manifestations violentes, bien plus, l'injure grossière et les menaces de voie de fait tenaient lieu d'arguments à ces fous furieux, et d'un bout à l'autre de la séance ça n'a été qu'un long hurlement collectiviste.

Les Bailleul, les Wattrevez et les Van Waerebeck, tyrannus d'hier, se sont posés avec aplomb en défenseurs de la liberté, violée selon eux dans la personne du citoyen François qui occupait à la mairie l'emploi de militant socialiste.

Le renvoi brutal de l'ouvrier Delmaure et la révocation de M. Sayet, datent d'hier, et les enrages ne veulent pas s'en souvenir, heureusement, les électeurs n'ont rien oublié.

En dehors de M. E. Motte qui supporte allègrement et avec l'humour qu'on lui connaît, les plus furieux assauts de la sociale, nos révolutionnaires paraissent s'attaquer plus particulièrement à M. Edouard Dubois, ouvrier-mécanicien.

Ces gâillards ne peuvent pas admettre qu'un ouvrier fasse de la politique en restant ouvrier, (M. Dubois, en effet n'est pas cabaretier) et surtout, qu'il se refuse à prendre le mot à la Paix.

Aussi, notre ami Dubois a-t-il déchainé une rage folle chez les sept parasites de la minorité en disant ces simples mots : « Je suis ouvrier, mais je n'ai pas comme vous l'épée de Damoclès du Comité exécutif suspendue sur ma tête. »

Dépendre la rage de ces ilotes a qui on rappelait ainsi le sentiment de l'esclavage dans lequel ils croupissent serait impossible, le vocabulaire entier des halles y a passé, et la distance seule a empêché ces affamés de liberté d'assommer M. Dubois comme leurs amis des groupes collectivistes le font avec tant de dextérité au cours des périodes électorales.

Nous sommes désormais fixés sur ce que la minorité se propose de faire au sein du Conseil, de la politique haineuse et de la lutte de classe, c'est du reste tout ce dont ils sont capables. Majorité ils gaspillaient les finances, tyranni-

saient les citoyens et semaient partout la discorde et la ruine.

Musulés par le suffrage universel et devenus minorité, ils essaient de donner le change à forcé de violence dans l'espoir fou d'empêcher la réparation des maux que leur ignorance et leurs délayations ont créés à la ville.

La question

des « Trusts » et des « Cartells »

Au moment où l'industrie Française est aux prises avec des difficultés d'ordre intérieur et qu'elle a à subir en même temps les effets désastreux de la concurrence étrangère, nous croyons devoir reproduire ici, le résumé d'un discours prononcé récemment à la Société d'Economie politique de Paris, par M. Cauwès, l'éminent professeur de droit, sur les trusts américains et les cartells allemands.

M. Cauwès, a recherché la signification réelle de l'article 419 par rapport à l'entente des industriels pour la défense de leurs intérêts communs.

Cette question est des plus graves et offre un immense intérêt, au moment où les trusts américains deviennent une menace si redoutable pour la production de l'Europe, et en particulier de notre pays.

Aux Etats-Unia aussi, les trusts ont ou à combattre, dans le début, toutes sortes d'oppositions juridiques et autres; ils ont fini par tourner tous les obstacles, à force de souplesse et de tenacité. Maintenant, on ne songe plus à essayer de les interdire; leurs adversaires les plus déclarés se bornent à réclamer qu'on les empêche d'arriver à des abus. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que si, dans l'enquête sur les trusts, on a bien relevé certains faits spéciaux qui donnent prise à la critique, on n'a pu établir, que, soit au point de vue des prix payés par le public, soit au point de vue des salaires payés aux ouvriers, il y ait eu la moindre tentative d'oppression de leur part.

En Allemagne, en Autriche, il existe des ententes de producteurs, sous le nom de cartells. Chez nous, on s'est peu de choses dans le même sens, et cependant la nécessité d'un groupement, d'une constitution plus forte de l'industrie pour lutter contre les concurrents du dehors s'impose de jour en jour davantage.

C'est que, jusqu'à présent, des contestations très sérieuses se sont élevées pour savoir jusqu'à quel point la législation française permet ces sortes d'associations de producteurs. On a mis en avant l'article 419 du Code pénal, ainsi conçu : « Tous ceux qui... par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendent à ne pas la vendre ou à la vendre qu'à un certain prix, ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse... au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis... »

M. Cauwès a retourné et examiné la portée de cet article 419 sous toutes ses faces, et il en conclut ainsi :

« Si nous supposons une fusion de sociétés, on ne pourrait plus dire qu'il y a coalition; dès lors que plusieurs deviennent un seul, l'action de cette individualité plus puissante substituée aux individualités antérieures est parfaitement légitime; il n'est pas défendu, d'après la loi, de se rendre plus fort en s'associant. »

Mais, même en supposant que les sociétés restent distinctes, je ne crois pas du tout que l'article 419 fasse ici une difficulté. L'article 419 prévoit des coalitions qui tendraient à établir un monopole; mais, quand il y a une coalition ou une entente entre producteurs destinée simplement à la défense des intérêts communs, c'est un champ d'action parfaitement licite. Sur ce point, il y a une jurisprudence bien établie, »

Et même quand il y a un complot de vente, pourvu que les prix ne soient pas déterminés arbitrairement, s'il existe une règle qui prévienne l'établissement des cours, on ne peut voir là des tentatives arbitraires pour peser sur les cours normaux des marchandises, tel que les règles de la concurrence devront l'établir. »

M. Cauwès a terminé en disant que les industriels désireux de s'organiser entre eux en vue d'éviter les à-coups les moments de production excessive et ensuite les arrêts subits contraires aux intérêts communs, n'ont qu'à aller du vivant sans s'inquiéter de l'article 419.

Précieuse consultation, car, en face des trusts et des cartells étrangers, notre industrie ne trouvera peut-être son salut que dans une solidarité étroite, — et une entente bien organisée entre les producteurs.

Remarque Probante

De tout, à tire-larigot, L'homme abuse, puis l'abandonne Je n'ai pourtant connu personne Qui se soit lassé du Congo. L'Ysar, au Savonnier Victor Vassier.

CROIX

Les mendiants collectivistes.

La réclamation que fit M. Dubourg à la dernière réunion du conseil municipal, au sujet de l'abus de pouvoir commis par l'administration municipale, en faveur du conseiller collectiviste Debeck, a produit à Croix une émotion considérable.

Jamais, en effet, les petits trafics des professionnels socialistes n'ont été mis en lumière avec autant de franchise et de clarté, et les électeurs de Croix sauront gré à la minorité d'avoir eu le courage de dévoiler ces abus scandaleux qui se commettaient depuis trop longtemps.

Nous ignorons de quelle façon la Préfecture prendra la chose, mais nous espérons que les fonds prélevés sur la caisse municipale en faveur du fils du citoyen Debeck, paté et capitaliste seront remboursés ou par le bénéficiaire, ou par l'ordonnateur responsable, qui est le Maire de Croix.

L'affaire du citoyen Debeck nous a rappelé des faits qui se sont passés, il y a plusieurs années déjà et qu'il est intéressant de faire connaître aujourd'hui.

L'éminent naturalisé était à cette époque cabaretier rue du Nord, et il était déjà le distingué politicien et le conseiller aux idées transcendantes qu'il est actuellement.

Or, ayant appris qu'une dame de son voisinage sollicitait un don du legs Brame, en récompense du dévouement avec lequel, étant mariée, elle prenait soin de son vieux père, l'ex sujet de Léopold, trouvant que le mari de cette dame — un français cependant — n'était pas suffisamment débarrassé, lui créa tous les ennuis possibles et lui fit maints affronts.

Voilà disant à tous propos, ce mendiant de la commune, il osa mendier un secours officiel, et il n'a pas honte de mendigot etc., etc.

Le citoyen Debeck aurait tellement pris l'hair-